

CONSEIL MUNICIPAL N°54
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, DUFOUR, MMES DENIZOT, FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUPREY, M. PREVOTAT.

Représentés : MME COMBARET représentée par MME DENIZOT.
M. PUIRAVEAU représenté par M. DUFOUR.

Excusé : M. CELESTIN.

Absents : MMES CHASSIER, DUMONT, M. LALLEMAND, MME EGEE, M. MARGUERON.

Secrétaire de Séance : M. MERLIN ERIC.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 10 avril 2025, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le conseil municipal peut délibérer valablement pour la présente séance sans condition de quorum, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 6. Finances locales : subventions aux associations |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Finances locales : proposition de cession d'un broyeur |
| 3. Finances locales : communication de l'état annuel des indemnités des élus | 8. Personnel communal : transformation d'un poste d'adjoint administratif |
| 4. Finances locales : vote des taxes locales | 9. Questions et communications diverses |
| 5. Finances locales : budget principal : budget primitif 2025 | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 20 mars 2025 au 9 avril 2025 :

Décision n°7 du 24 mars 2024 : Finances locales : tarifs municipaux : tarif pour l'occupation exceptionnelle de locaux.

Dont acte

Finances locales : communication de l'état annuel des indemnités des élus :

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus avant l'examen du budget.

Présentation de l'état annuel des élus.

Cet état récapitulatif ne donne pas lieu à débat, ni à délibération.

Finances locales : vote des taxes locales :

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour l'année 2025 de reconduire les taux des impôts locaux de l'année précédente :

	Année 2024	Année 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45,27 %	45,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	52,59 %	52,59 %
Taxe d'habitation	18,40 %	18,40 %

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : budget primitif 2025 :

Le budget primitif de la Commune 2025 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024 tel qu'il suit :

FONCTIONNEMENT (Voté par chapitre) :

Dépenses :

Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	683 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	555 000,00
014	Atténuations de produits	315 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00
66	Charges financières	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 894 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	23 976,55
TOTAL		3 693 976,55 €

Recettes :

Chapitres	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	3 000,00
70	Produits des serv. du domaine et ventes	61 000,00
73	Impôts et taxes	35 000,00
731	Impositions directes	1 182 031,00
74	Dotations et participations	780 575,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	12 000,00
R002	Résultat reporté	1 580 370,55
TOTAL		3 693 976,55 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 693 976,55 €.

INVESTISSEMENT (Voté par programme) :

Dépenses :

Programmes Chapitres	Libellé	Montant
051	Patrimoine administratif	324 705,47
052	Patrimoine locatif	3 000,00
053	Patrimoine sportif	35 000,00
10	Eclairage public	140 198,93
10002	Diverses acquisitions	126 000,00
10003	Ecoles	54 755,15
10006	Zone de loisirs	21 000,00
10008	Aménagement centre bourg	127 730,00
10009	Voirie	587 586,33
10011	Section de Dinay	6 000,00
10012	Section de Ressille	9 000,00
11	Embellissement reboisement	21 025,20
13	Eaux pluviales	26 976,65
18	Friches industrielles	448 373,40
20	Salle des fêtes	17 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 000,00
45	Opération pour le compte de tiers	140 000,00
040	Opérat° d'ordre transf. entre sect°	12 000,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	657 723,66
TOTAL		3 085 074,79 €

Recettes :

Chapitres	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	49 300,00
10	Dotations fonds divers et réserves	858 382,74
45	Opération pour le compte de tiers	140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 894 000,00
040	Opérat° d'ordre entre les sections	23 976,55
TOTAL		3 085 074,79 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 085 074,79 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : subventions aux associations :

Mme DUPREY intéressée à l'affaire sort pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les projets et les demandes de subventions faites par différentes associations :

Associations	Montant
CDOS – Projet Classes olympiques	800 €
Festival lycéens 71	100 €
AS du collège	450 €
Coup de pouce	3 000 €

Il est proposé d'octroyer les subventions tel qu'indiqué dans le rapport qui précède, dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : proposition de cession d'un broyeur :

La commune possède un broyeur de la marque RABAUD qui ne lui est plus utile. Il est donc proposé de le vendre à l'Association « Vie de quartier » à AUTUN, pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le maire indique que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve et que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : transformation d'un poste d'adjoint administratif :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la possibilité d'avancement de grade d'un agent, il convient de supprimer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à raison de 1607 heures/an et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent, à temps complet, à raison de 1607 heures/an à compter du 01/06/2025.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ Monsieur NICOLAS informe le conseil :
 - Du projet d'extension de la maison de santé, réunion le 17/04/25 à 13h.
 - De la visite du camping et des travaux réalisés.
 - De la semaine résidence étudiante réalisée par le CAUE.
 - De la réunion sur l'adolescence jeudi 17/04/25 à 9h30.
 - De la visite du gîte « La fabrique des Ducs » le 29/04/25 à 16h30.
 - De l'exposition Eiffel du 19/04/25 au 04/05/25 à la maison syndicale.
 - De l'installation de nouveaux commerçants le dimanche sur le marché.
 - De la prise d'un arrêté de désherbage des rues par les riverains et de la proposition de communication.
 - De la semaine de l'Écomobilité avec pédibus et dépose minute.

- ◆ Madame VOURIOT-THUZET communique au conseil :
 - L'évaluation des écoles primaires et maternelles :
 - Rapport d'auto évaluation des écoles,
 - Visite sur place d'une équipe de l'IEN,
 - Restitution.

- ◆ Monsieur PREVOTAT demande au conseil :
 - De faire évacuer les poubelles du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h31.

La Secrétaire de Séance,

Éric MERLIN



Le Maire,

Jean François NICOLAS

